

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU
RENCONTRE #11

RÉALISÉ PAR



16 décembre 2019

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	3
2	Validation de l'ordre du jour.....	3
3	Mise à jour sur les travaux.....	3
4	Obligations de restauration et de fermeture.....	5
5	Varia.....	8
6	Prochaine rencontre	8
7	Fin de la rencontre.....	8

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	9
Annexe II : Ordre du jour	11
Annexe III : Présentation	13
Annexe IV : Évènements concernant la communauté et l'environnement.....	15

1 MOT DE BIENVENUE

Cédric Bourgeois, facilitateur du Comité de suivi, démarre la rencontre avec un mot de bienvenue et un bref tour de table des participants. Il passe ensuite en revue les objectifs de la rencontre. Les objectifs sont :

- Mise à jour sur les travaux accomplis à l'automne et les travaux préparatifs pour la saison hivernale;
- Présentation des obligations légales de Graymont en cas de fermeture ou de vente de l'entreprise;
- Le suivi des événements et des signalements.

Il est rappelé que les présentations seront sous forme de discussion ouverte et participative.

Des membres du Comité font un rappel de la Journée Voisins – Employés – Famille, le 19 octobre 2019. Les membres rapportent que le déroulement de la journée a été très positif, quelques participants avaient des questions sur le Projet Héritage. Les deux constats principaux sont que la journée a été bien organisée et que plusieurs voisins du Projet ne semblent pas être informés sur sa nature et les travaux qui s'y déroulent. Le facilitateur propose qu'afin de poursuivre le partage d'information auprès des voisins immédiats du Projet Héritage, l'exercice soit reproduit l'année prochaine.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la nouvelle proposition d'ordre du jour. Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX

Un représentant de Graymont démarre la mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours depuis le 1er octobre 2019. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la présentation en Annexe III.

Travaux réalisés :

- Construction du Cours d'eau #3 : les travaux ont été exécutés à la fin septembre, l'écran de foin a été retiré et la végétation existante est suffisante pour bloquer les eaux sales;



Travaux en cours :

- Cours d'eau #4 : les travaux à compléter sont le nettoyage du fossé et le retrait de la végétation, sans toutefois mettre la terre à nue :
 - Le 17 octobre, lors d'un épisode intense de pluie (40 mm), le bassin de régularisation des débits a bien performé et a su gérer le débit d'eau, démontrant la viabilité du concept;
 - Un membre du Comité demande si l'équipe du Projet a fait un suivi des précipitations du 1 novembre dernier, où il y a eu un épisode de pluie intense sur une courte période de temps. Le représentant de Graymont répond à la négative;
- Travaux de la Phase 2 : de juin 2019 à Hiver 2020, les travaux se déclineront en quelques étapes :
 - Construction de l'écran antibruit (Phase 2A) : juin 2019 à juin 2020;
 - Réhabilitation végétale de la halde : Printemps 2020;
 - Tranchée drainante section 1 : Automne 2019 et Hiver 2020;
 - Construction du tracé des tuyaux de pompage de la carrière : Automne 2019 et Hiver 2020;
 - Aire d'entreposage Nord : l'entreposage de la pierre servant à la construction de la halde sera réalisé de façon intermittente et imperceptible pour les prochaines années à venir;
 - Plantation de végétation des Cours d'eau #1, #3 et de la halde : l'octroi du contrat serait fait à l'hiver 2020;
- Travaux de la Phase 3 (écran antibruit Phase 3A) : démarreront à l'été 2020 :
 - Un membre demande quel est l'effet d'une pluie intense (comme celle du 1er octobre 2019) sur le cours d'eau, à quoi un représentant de Graymont explique que puisque l'ensemencement n'a pas encore été complété, certains travaux devront possiblement être refaits;
- Actualités du projet : un entrepreneur a été retenu pour les travaux de génie civil. Le contrat sera octroyé en avril 2020;
- Travaux du Parc récréotouristique : se réaliseront en trois phases, d'abord au niveau de la rue Alcée-Rocheleau (2020), ensuite au niveau de la rue Corriveau (été 2021) et finalement, à même le Parc (été 2022) :
 - Un membre demande à quel moment le Parc sera prêt, à quoi un représentant répond qu'il devrait être prêt en 2023. Selon les discussions avec la Ville de Bedford, il est possible qu'il soit prêt avant;
 - Le membre demande si les glissades prévues seront prêtes avant 2023, à quoi le représentant de Graymont répond qu'elles seront prêtes à l'hiver 2024;
 - Un autre membre demande si l'équipe de projet sera en mesure de créer la butte près du centre de la Ville de Bedford :



- Un représentant répond que oui, il explique aussi qu'il y aura une série de bassins, extérieurs et souterrains, pour régulariser le débit d'eau dans le secteur du Parc et du stationnement, en cas de pluie majeure;

Bruit : la contribution sonore consignée du Projet Héritage est demeurée inférieure aux critères émis par le ministère de l'Environnement (55 dB) pour les mois de septembre à octobre :

- L'installation d'un écran sonore de foin lors de la construction du Cours d'eau #3 a contribué à la réduction de la contribution sonore du Projet;

L'eau et le contrôle des poussières : l'installation d'une guillotine a permis de contenir les instances de pluies majeures, notamment des mois d'octobre et de novembre :

- Pour protéger la qualité de l'eau, l'équipe de projet utilise aussi un déglaçant à base de jus de betterave;

Suivi des évènements :

- Le premier évènement signalé est en lien avec l'attachement du Cours d'eau #3 au Cours d'eau #4, l'équipe a pu retenir l'huile dans les cours d'eau avec des boudins et à retirer l'huile;
- Le second incident concerne le bris d'une pièce d'équipement, qui a depuis été réparé :
 - Un membre du Comité demande si l'équipement brisé provenait de l'entrepreneur ou de Graymont, à quoi un représentant répond que l'équipement appartient à l'entrepreneur. Ce type de bris est cependant régulier, même avec du matériel neuf.



4 OBLIGATIONS DE RESTAURATION ET DE FERMETURE

Un représentant de Graymont procède à une présentation des obligations de l'entreprise en cas de vente et de fermeture, mais aussi pour l'obtention des permis d'exploitation de la carrière :

Cadre réglementaire :

- Deux autorités compétentes en matière de réglementation, soit la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) et le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC);
 - En matière de réglementation, Graymont est assujettie au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) du MELCC et le Règlement sur les Carrières et les Sablières (RCS);
- Exigence de garantie pour la restauration des milieux : dans le cas du Projet Héritage, Graymont a dû procéder à des compensations de milieux humides :
 - Un membre demande si la CPTAQ et le ministère de l'Environnement sont les deux entités réglementaires qui surveillent les activités de compensation, à quoi un représentant répond positivement;

- Le membre demande si Graymont doit s'adresser à la CPTAQ pour toutes activités menées sur un terrain, à quoi un représentant répond que la CPTAQ intervient lorsque ses activités se situent à l'intérieur de lots zonés agricoles de plus de quatre hectares;
- Un membre demande si une demande est nécessaire au Ministère des Ressources naturelles, à quoi le représentant répond négativement, toutefois, l'entreprise est assujettie au RCS;
- **Règlement sur les Carrières et Sablières (RCS) :**
 - Un membre demande si le règlement s'appliquait à Thetford Mines, à quoi le facilitateur répond que dans ce cas, c'est plutôt la Loi sur les Mines qui a été appliqué;
 - Un membre demande si la carrière, une fois restaurée, peut devenir un lieu d'enfouissement technique, à quoi le facilitateur répond qu'en raison de la montée de l'eau dans la carrière et la présence d'une nappe phréatique, un lieu d'enfouissement technique serait improbable, voire impossible;
 - Un membre demande si un nouveau propriétaire pourrait procéder à un changement complet de la vocation des plans de restauration de Graymont :
 - Un représentant répond que dans une situation au Graymont cesserait ses activités à Bedford, toutes les autorisations et les obligations de Graymont seraient transférées au nouveau propriétaire. Celui-ci devrait obtenir de nouveaux permis pour la mise en place d'un projet allant à l'encontre des plans de restauration prévus par Graymont;

Plans de restauration :

- Graymont a fait parvenir des plans de restauration à ses demandes d'autorisation, notamment pour l'aménagement d'un plan d'eau dans la carrière et l'empilement de pierre du Projet Héritage. Graymont a aussi remis un fonds de restauration du site à la CPTAQ, d'un montant entre 300 000 \$ et 400 000 \$, en fiducie pour la garantie des travaux :
 - Un membre souligne que le montant est une petite somme pour terminer les travaux du Projet Héritage, à quoi un représentant répond que l'argent servirait à recouvrir et végétaliser la halde;
- En vertu du Règlement sur les Carrières et Sablières, une garantie financière est aussi remise au MELCC, en faveur de la Ville de Bedford, pour assurer la finalisation des travaux;
- Une fiducie a aussi été mise sur pied pour assurer la pérennité du Parc, tel que demandé par la Ville de Bedford;
- Graymont est aussi détentrice d'une assurance responsabilité en cas de dégâts environnementaux;

Autres obligations liées au Projet Héritage :

- Graymont doit aussi remplir d'autres obligations de restauration en lien avec le Projet Héritage, soit le maintien d'un mécanisme de communication avec la communauté (Comité de suivi), l'installation d'une tranchée drainante sous la halde, le rejet des eaux de pompage vers le nouveau cours d'eau aménagé et la redirection des surplus d'eau vers la carrière en cas de blocage de la tranchée drainante :
 - Un membre mentionne que depuis le début du Projet Héritage, Graymont fait preuve d'exemplarité envers la communauté, en raison de sa transparence concernant les questions environnementales et les travaux du Projet Héritage;

- Un membre souligne que dans une rencontre à laquelle il a participé sur la gestion de la rivière Richelieu, l'organisme responsable avait rejeté le concept d'une tranchée drainante, car celui-ci nécessite une surveillance continue. Le membre se demande pourquoi le concept a été retenu à Bedford :
 - Un représentant de Graymont répond que le contexte est probablement différent, par exemple lorsqu'il est question du débit d'eau de la rivière Richelieu comparé à celui des cours d'eau du Projet Héritage. Il ajoute aussi que la tranchée drainante a été préparée en partenariat avec une firme d'experts qui a validé le concept à de multiples reprises;
 - Le membre demande s'il serait possible d'obtenir une garantie de Graymont afin d'assurer que la carrière ne deviendra pas un lieu d'enfouissement technique, en cas de vente ou de fermeture;
 - Un représentant municipal répond que l'entreprise n'est pas en mesure de fournir des assurances, puisque le site n'appartiendrait plus à Graymont;
 - Un représentant de Graymont répond que l'entreprise ne peut pas répondre pour les actions d'un futur propriétaire. Toutefois, il réaffirme que la vocation de Graymont est d'exploiter la carrière pour les prochaines décennies et de compléter le Projet Héritage et les mesures de restauration requises dans les autorisations;
 - Le facilitateur ajoute qu'il y a une panoplie de lois et de règlements qui empêcheraient ce genre de projet, par exemple : la proximité d'un Parc et d'un centre-ville, la présence de milieux humides et hydriques et l'interdiction de recouvrement d'une ressource souterraine. Il ajoute aussi que la tendance actuelle est d'agrandir les sites existants au lieu de créer de nouveaux sites d'enfouissement;
 - Un autre représentant de Graymont ajoute qu'il y a aussi des règlements municipaux qui empêcheraient ce genre de projets, à quoi le facilitateur répond que les municipalités ont en effet des règlements en ce sens;
 - Le facilitateur ajoute aussi que le site est probablement trop petit pour accueillir un lieu d'enfouissement technique rentable;
 - Le facilitateur demande au membre qui a posé la question quelle est l'origine de la préoccupation concernant la possibilité d'un lieu enfouissement technique, à quoi celui-ci répond que c'est une préoccupation qui provient de la communauté;
 - Un autre représentant municipal propose de partager avec la communauté les obligations de restauration et de fermeture du site, afin de répondre aux préoccupations potentielles des citoyens;
- Un membre fait la remarque que les explications présentées par Graymont démystifient les oui-dire à propos de la réhabilitation du site et il demande si l'entreprise se trouve dans une bonne situation financière :
 - Un représentant de Graymont répond que les données financières sont confidentielles, toutefois, Graymont répond aux demandes du marché et de ses clients (papetières, mines et industries variées). L'entreprise doit évidemment suivre les exigences du gouvernement et bien s'intégrer dans son milieu. L'usine de Bedford a la meilleure efficacité énergétique des usines de Graymont, elle cherche aussi à se convertir entièrement au gaz naturel. Ainsi, l'entreprise va bien et mène des efforts pour rendre ses activités plus vertes et atteindre de nouveaux marchés,

notamment dans la réhabilitation de terrain, l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols et l'alimentation animale;

- Un membre demande si la ressource calcaire est encore abondante, à quoi un représentant répond que oui, mais les données sont limitées quant à l'étendue de la ressource.

Actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Mi-avril 2019	À faire
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #11	Mi-avril 2019	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre	Mi-avril 2019	À faire
Validation et mise en ligne du Compte rendu de la Rencontre #11	Avant la prochaine rencontre du Comité	À faire
Tenir la prochaine rencontre sur les gaz à effet de serre de Graymont	Lors de la prochaine rencontre du Comité	À faire

5 VARIA

Un représentant de l'entreprise offre des sucreries aux membres du Comité, pour souligner la période des Fêtes. Aucun autre élément au varia.

6 PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur propose que la prochaine rencontre ait lieu en avril ou en mai et porte sur les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, à confirmer avec le Doodle selon les disponibilités des membres du Comité.

7 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. M. Cédric Bourgeois remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre se termine à 20 h 40.

Production du compte rendu

Isaac Gauthier, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 16 DÉCEMBRE 2019

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Animateur	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire	Isaac Gauthier	X

Annexe II :

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

1015, Chemin de la Carrière, Bedford QC J0J 1A0

Lundi 16 décembre, 18 h 30 – 21 h

Ordre du jour

- 18 h 30 Mot de bienvenue
- 18 h 35 Approbation de l'ordre du jour
- 18 h 40 Mise à jour sur les travaux
- Travaux réalisés
 - Travaux en cours
 - Préparations pour l'hiver
 - Suivi des événements – signalements
- 19 h 40 Obligations légales de Graymont en cas de fermeture ou de vente de l'usine
- 20 h 10 Varia
- 20 h 15 Prochaines étapes/ prochaine rencontre
- 20 h 20 Fin de la rencontre

Annexe III : Présentation

Mise à jour du Projet Héritage

- **Travaux réalisés :**
 - Cours d'eau #3 : Août 2019
- **Travaux en cours :**
 - Cours d'eau #4 : Printemps 2020
 - Phase 2 :
 - Construction de l'écran antibruit (Phase 2A) : Juin 2019 à juin 2020
 - Réhabilitation : Printemps 2020
 - Tranchée drainante section 1 : Jumelée au projet du tracé des pompes - Automne 2019 et Hiver 2020
 - Construction du tracé des tuyaux de pompage de la carrière : Automne 2019 et Hiver 2020
 - Aire d'entreposage Nord : Entreposage intermittent et imperceptible pour les prochaines années à venir
 - Plantation CE1,CE3 et Halde : Octroi du contrat - Hiver 2020
 - Phase 3 : Construction de l'écran antibruit (Phase 3A) : Début été 2020
- **Travaux du Parc :**
 - Phase 1 : Travaux rue Alcée Rocheleau : Printemps et été 2020
 - Phase 2 : Travaux rue Coriveau : Été 2021
 - Phase 3 : Travaux du Parc, du chalet, de terrassement (incluant plantation) : Été 2022
- **Bruit, Eau et Matières en suspension (MES) :**
 - Aucun dépassement des critères de bruit (55 dB) de septembre à novembre 2019
 - Aucun dépassement de la limite permise des matières en suspension dans l'eau (25 mg/litre)



Annexe IV :

Évènements concernant la communauté et l'environnement

LISTE DES ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

#	Date	Description	Cause(s)	Actions correctives	Avis aux autorités	Statut
1	15 mai 2019	Inquiétude concernant la viabilité à long terme de la tranchée drainante et de son entretien		<ul style="list-style-type: none"> - Demander à nos consultants de valider le concept de la tranchée drainante - Ajout d'un trop-plein qui se verse dans la carrière 	N/A	Complété
2	15 mai 2019	Inquiétude concernant la capacité du Cours d'eau no.1 à gérer les eaux du bassin de dissipation et les eaux de pompage de la carrière		<ul style="list-style-type: none"> - Demander à nos consultants de valider la conception du CE - Ajout de points à surveiller 	N/A	Complété
3	10 juillet 2019	Déversement de 13L de liquide de refroidissement d'un camion articulé	Fuite d'un boyau au goutte-à-goutte	<ul style="list-style-type: none"> - Couches absorbantes et retrait de l'ardoise contaminée 	Oui	Complété
4	12 juillet 2019	Bruit constant entendu pendant une semaine complète	Chenilles et alarme de recul d'un bulldozer	<ul style="list-style-type: none"> - Constat du bruit la journée même Mesures de mitigation : - Écran de 4 m sur le plancher B - Essais pour réduire l'impact sonore des chenilles - Réduction des équipements sur le site durant la période des vacances - Sensibilisation des travailleurs du Projet Héritage - Redistribution des aires de travail pour éviter une concentration d'équipements dans le secteur Est - Augmentation des visites du secteur Sud et lecture ponctuelle du climat sonore 	Via le Comité de suivi	Complété

#	Date	Description	Cause(s)	Actions correctives	Avis aux autorités	Statut
5	17 juillet 2019	Inquiétude concernant le drainage de l'aire d'entreposage Nord		- Revalidation du concept avec les experts	N/A	Complété
6	19 juillet 2019	Déversement 6L d'huile hydraulique d'un tracteur	Fuite au niveau du lecteur de pression d'huile	- Retrait du sol contaminé avec une pelle ronde	Oui	Complété
7	7 août 2019	Déversement 5L de diesel lors du ravitaillement des machines	Déclencheur automatique fautif	- Retrait de l'ardoise contaminée	Oui	Complété
8	11 oct 2019	Déversement d'environ 10L d'huile hydraulique	Bris du boyau de la mini-pelle (CAT 304)	- Couches absorbantes sur la terre et boudins dans le cours d'eau.	Oui	Complété
9	30 oct 2019	Déversement de 30L de prestone	Bris du boyau de prestone d'un camion articulé	- Couches absorbantes et retrait de l'ardoise contaminée avec la rétrocaveuse	Oui	Complété